

**GUIDE DES MÉTIERS  
DU SPECTACLE VIVANT**

**La technique**

# Remerciements

- L'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV
- L'Afdas assure sa gestion

La CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant) adresse ses remerciements à tous les professionnels et entreprises qui ont participé à l'enquête et permis la réalisation de ce guide des métiers en faisant remonter la réalité des pratiques de terrain :

L'apostrophe scène nationale de Cergy-Pontoise, La Comédie française, l'Opéra de Clermont-Ferrand, l'Opéra de Lorraine, Le Petit Fauchoux, le Théâtre du Petit Montparnasse, Fontenay en Scène salle Jacques Brel, Festival d'Avignon, Magnum, File 7, le Volcan scène nationale du Havre...

La CPNEF-SV remercie également chaleureusement le Centre national de la fonction publique territoriale, Reditec et tous les membres du comité de pilotage pour leur investissement tout au long de ces travaux.



# Sommaire

• <b>Présentation</b>	p. 3
• <b>Direction technique</b>	p. 5
- Métiers :	
Directeur·trice technique	p. 6
Régisseur·euse général·e	p. 13
• <b>Lumière</b>	p. 19
- Métiers :	
Régisseur·euse lumière	p. 20
Technicien·ne lumière	p. 25
• <b>Plateau</b>	p. 29
- Métiers :	
Régisseur·euse plateau	p. 30
Technicien·ne plateau	p. 35
• <b>Son</b>	p. 39
- Métiers :	
Régisseur·euse son	p. 40
Technicien·ne son	p. 45
• <b>Vidéo-image</b>	p. 49
- Métiers :	
Régisseur·euse vidéo-image	p. 50
Technicien·ne vidéo-image	p. 55
• <b>Facteurs d'évolution</b>	p. 59

# Présentation

- > En quoi consiste ce guide des métiers ?
- > Pourquoi décrire les métiers ?
- > Comment l'utiliser ?
- > Qui l'a réalisé ?
- > Quelle méthodologie ?
- > En savoir plus ?

## En quoi consiste ce guide des métiers ?

Ce guide rassemble des référentiels (ou fiches) qui décrivent les principaux métiers administratifs du spectacle vivant. Les référentiels sont des outils de connaissance des métiers. Pour chacun d'eux, ils permettent d'identifier précisément leurs missions, activités, responsabilités, compétences, place dans l'organigramme de l'entreprise, positionnement catégoriel, parcours possibles pour exercer, éléments de variabilité et évolutions. Ils constituent des standards de référence, qui précisent les spécificités des métiers, ce qui permet de les différencier les uns des autres, et leurs invariants qui demeurent quel que soit le contexte d'exercice. Photographie datée et nécessairement imparfaite, du fait de la diversité des contextes et des pratiques, les référentiels métiers doivent être actualisés régulièrement afin de suivre les évolutions de l'environnement de travail. Le chantier est donc sans fin mais indispensable pour reconnaître les métiers à leur juste valeur, organiser la coactivité et anticiper l'avenir : penser les identités professionnelles pour créer du commun.

## Pourquoi décrire les métiers ?

L'utilisation d'un guide des métiers est multiple et dépend des objectifs visés, des utilisateurs et des outils/dispositifs qu'il vient enrichir.

**Pour l'orientation**, avant ou pendant la vie active, il aide les jeunes et les professionnels à :

- > Repérer les métiers existants et les modes d'accès.
- > Clarifier les capacités et les niveaux de maîtrise attendus.
- > Définir un projet professionnel.
- > Identifier les possibilités d'emploi.
- > Choisir une formation professionnelle adaptée.

**Déclinaisons pratiques** : catalogues des métiers, fiches parcours, répertoires des formations, conseil en évolution professionnelle...

**Pour la professionnalisation**, il aide les professionnels à :

- > Faire le point sur leurs capacités.
- > Repérer les compétences à actualiser, développer ou acquérir.
- > Préparer une évolution professionnelle ou se reconvertir.
- > Préparer un recrutement.

**Déclinaisons pratiques** : actions de formations, VAE, écriture de CV, passeport compétences, bilan de compétences, test de positionnement...

**Pour les ressources humaines**, il aide les employeurs à :

- > Identifier les besoins en ressources humaines.
- > Recruter.
- > Organiser le travail.
- > Valoriser les qualifications.
- > Evaluer les compétences.
- > Identifier les besoins en formation continue.

**Déclinaisons pratiques** : fiches de poste, organigrammes, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, entretiens professionnels, plan de formation de l'entreprise...

**Pour la prospective sectorielle**, il aide les partenaires sociaux, pouvoirs publics, institutions, organismes de formation... à :

- > Anticiper l'évolution des activités et repérer les facteurs de changement.
- > Identifier les nouvelles compétences ainsi que les métiers émergents, en tension ou en déclin.
- > En déduire des priorités de formation.
- > Adapter l'offre de formation aux besoins.
- > Favoriser l'égalité des chances dans l'accès et l'exercice des métiers.
- > Proposer des actions ou dispositifs pour sécuriser les parcours.

**Déclinaisons pratiques** : études du marché du travail, classifications d'emplois des conventions collectives, plan de formation de branche, création de nouvelles formations initiales ou continues / qualifiantes ou certifiantes...

## Comment l'utiliser ?

L'objectif du guide des métiers n'est pas d'imposer ces référentiels, tels quels et sans possibilité de modification, mais bien au contraire de proposer des supports pour penser le travail et son organisation. L'intérêt du guide réside dans son appropriation par les utilisateurs en fonction de leurs besoins spécifiques : employeurs, professionnels, jeunes, organisations syndicales, pouvoirs publics, institutions, centres de ressources, organismes de formation ou de conseils, acteurs de l'orientation...

Les référentiels doivent ainsi notamment s'articuler avec les classifications d'emplois des conventions collectives nationales des branches et les fiches de postes des employeurs.

## Qui l'a réalisé ?

Le guide a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant et le Centre national de la fonction publique territoriale.

Le comité de pilotage était constitué de représentants de la CPNEF-SV, du CNFPT, de Reditec et de personnalités qualifiées.

L'Afdas a accompagné et financé ces travaux.

## Quelle méthodologie ?

- 1/ Enquête de terrain : observation des professionnels en situation de travail et entretiens.
- 2/ Formalisation : recherches documentaires et écriture des référentiels.
- 3/ Validation : examen des référentiels par le comité de pilotage.

## En savoir plus ?

Retrouver en ligne l'ensemble des référentiels des domaines artistiques, techniques et administratifs, les aires de mobilités, des portraits de professionnels, des supports de positionnement... : [www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)



# Direction Technique

- > Directeur·trice technique
- > Régisseur·euse général·e

# Directeur technique · Directrice technique

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
Métier connexe : aucun

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le·a directeur·rice technique prépare, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure de droit privé ou public.

### Activités

> Il·elle :

- Détermine et valide, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure, les conditions techniques de réalisation et d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- S'assure des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics au cours des spectacles, des événements et des manifestations.
- Met en adéquation les moyens humains, financiers et techniques par rapport aux besoins artistiques et culturels exprimés et validés.
- Supervise la mise en œuvre des spectacles, événements et manifestations tout au long de leur réalisation et exploitation.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- Organise la co-activité technique des lieux d'exploitation.
- Assure la gestion administrative des personnels techniques et des moyens matériels mobilisés, en lien avec les services compétents.
- Estime et établit le budget technique, en contrôle et valide la réalisation, dans le respect de l'enveloppe allouée par la structure.
- Négocie avec les fournisseurs.
- Organise l'entretien et la maintenance du matériel, des lieux et des bâtiments.
- Assure le suivi de la vérification réglementaire du matériel, des lieux et des bâtiments.

- Définit les besoins d'évolution du matériel et des locaux, et propose les projets et les investissements nécessaires.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 3 / Responsabilités

> Il·elle est garant·e :

- Du bon déroulement technique des spectacles, événements et manifestations.
- Du bon fonctionnement des équipes techniques.
- De l'exécution des budgets techniques.
- Du bon fonctionnement et de l'évolution du bâtiment et des lieux de production/exploitation, ainsi que du matériel technique et des équipements scéniques.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Posséder une culture artistique avérée.
- Appréhender l'évolution des courants et des esthétiques dans la·les discipline·s de sa structure.
- Analyser les cahiers des charges ou les demandes de réalisation avec les équipes artistiques et administratives.
- Participer à la planification de la programmation des spectacles et des événements, et en prévoir la réalisation.
- Proposer des options et/ou procéder à des adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes existantes.
- Définir les moyens humains et matériels répondant aux besoins techniques de chaque spectacle, événement et manifestation, et permettant le bon fonctionnement des activités de la structure.
- Elaborer des budgets prévisionnels et participer aux arbitrages.

- Participer à la définition et au suivi des travaux de rénovation et de construction des lieux scéniques, dans le cadre de la maîtrise d'usage.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Conduite de projet

- Définir les finalités, les enjeux, les objectifs et les risques d'un projet.
- Identifier et planifier les étapes du projet et mobiliser les acteurs et les ressources nécessaires.
- Organiser et animer les comités de pilotage et les groupes techniques.
- Contrôler les ratios de qualité, de coût et les délais de réalisation.
- Concevoir des indicateurs et conduire l'évaluation du projet.

##### Pilotage d'opérations et de programmes

- Chiffrer et planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération.
- Coordonner les interventions de la maîtrise d'œuvre.
- Etablir des rapports de suivi et renseigner des indicateurs et des tableaux de bord.
- Contrôler l'exécution des travaux du programme ou de l'opération.
- Réceptionner et apprécier la conformité des réalisations.

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

#### Assistance - Etudes

##### Assistance et appui technique auprès des services de la structure ou de la collectivité

- Elaborer des préconisations ou des avis dans le cadre d'une instruction de dossier.
- Proposer des solutions pour améliorer les process et le fonctionnement des services.
- Apporter une aide technique aux utilisateurs d'un équipement ou d'un matériel.
- Rédiger et diffuser des notices, des instructions, des procédures

##### Ingénierie et pilotage d'études

- Arbitrer et opérer des choix entre plusieurs options techniques, scientifiques et à partir d'études et de diagnostics.
- Elaborer des cahiers des charges de demande d'études.
- Superviser et planifier la réalisation d'études.

##### Réalisation d'études

- Définir et mettre en œuvre les procédures de recueil, de traitement et de contrôle des données.
- Analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives.
- Rédiger et mettre en forme un rapport d'étude.
- Communiquer et diffuser des résultats d'étude.

#### Gestion patrimoniale

##### Planification des besoins patrimoniaux

- Participer à la conception et à l'aménagement de l'équipement.
- Prendre en compte les incidences environnementales et sociales d'un équipement.
- Planifier les travaux d'entretien et de maintenance.
- Conduire un état des lieux, un diagnostic technique, environnemental et économique du niveau d'équipement et d'entretien du patrimoine.
- Recenser les besoins et planifier l'acquisition ou le renouvellement des matériels et des équipements.
- Contrôler la conformité des équipements et prévoir leur mise aux normes.

##### Gestion du patrimoine

- Réaliser un inventaire.
- Organiser la maintenance des équipements et suivre la réalisation des travaux.
- Estimer et optimiser les coûts de fonctionnement d'un équipement.
- Elaborer le règlement intérieur et veiller à son application.
- Tenir à jour les documents imposés par la réglementation.
- Alerter sur les risques, les dysfonctionnements, la vétusté et les mises aux normes.

### Veille - Observation

#### Veille et observation sectorielle

- Rechercher, analyser et diffuser des informations.
- Elaborer et enrichir des bases documentaires et d'information.
- Constituer et animer un réseau professionnel.
- Effectuer des études comparatives.

#### Veille et observation sur les pratiques professionnelles

- Rechercher, mettre en œuvre et valoriser de nouvelles techniques ou de nouvelles pratiques professionnelles.
- Animer des groupes de réflexion et de production sur les pratiques professionnelles.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Elaborer et mettre à jour la fiche technique du-es lieu-x.
- Identifier les domaines impliqués dans la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements ou manifestations.
- Définir des processus d'intervention des équipes techniques, et les types de matériels ou moyens requis.
- Organiser les interventions du personnel technique et la co-activité depuis les répétitions, le montage/démontage, l'exploitation, la maintenance et l'archivage.
- Superviser l'accueil des équipes techniques externes.
- Appliquer et faire appliquer la réglementation du travail pour son service et les prestataires.
- Organiser l'occupation des lieux de production / exploitation des spectacles, événements et manifestations, et assurer le suivi du rétro-planning.
- Contrôler l'application des procédures réglementaires relatives à la production / exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Concevoir et superviser l'archivage des éléments liés aux spectacles, événements et manifestations (plans, décors, costumes, accessoires...).

### Compétences transversales

### Organisation - Encadrement

#### Définition et pilotage d'un projet de direction ou de service

- Traduire des orientations politiques de la structure et/ou de la collectivité en projet d'organisation et de service.
- Définir avec la hiérarchie les missions, les objectifs et les résultats attendus par un ou des services.
- Elaborer un organigramme.
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi du projet ou des activités du service.
- Définir les besoins fonctionnels du système d'information et les critères de sélection d'un progiciel.
- Contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles des applicatifs informatiques.

#### Encadrement de service

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

#### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

### Evaluation - Contrôle - Qualité

#### Suivi et contrôle des prestations effectuées par des tiers

- Assurer l'information technique des maîtres d'œuvre.
- Réceptionner et vérifier la conformité des travaux et des prestations fournis par des tiers.

- Suivre les réalisations menées par des maîtres d'œuvre.
- Contrôler les délégataires et les exploitants des services publics.

### Entretien - Maintenance

#### Organisation et contrôle des opérations de maintenance et d'entretien

- Proposer et planifier un programme d'entretien, de maintenance ou de renouvellement des matériels et des produits.
- Elaborer un protocole d'entretien et de maintenance et faire appliquer les consignes d'utilisation d'un matériel ou d'un produit.
- Définir et mettre en œuvre des procédures de contrôle et de traçabilité des matériels et des produits.
- Evaluer l'usure et les risques de dysfonctionnement d'un équipement ou d'un matériel.
- Négocier avec différents prestataires et fournisseurs.

### Autres

- Utiliser l'anglais technique professionnel.
- Assurer des déplacements nécessaires à l'exercice des missions.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Elaborer, adapter et valider les fiches techniques des spectacles, événements et manifestations.
- Négocier et établir des contrats commerciaux et d'entretien des matériels et équipements.
- Vérifier les contrats d'assurance.
- Gérer l'obtention des autorisations officielles (préfectorales, municipales, commissions et audits) et les communiquer.
- Constituer une base de contacts de prestataires spécialisés et de fournisseurs.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Suivi juridique

- Superviser la rédaction des documents et des actes administratifs.
- Contrôler la légalité et l'application des actes administratifs.
- Participer à l'instruction et au suivi des contentieux.

##### Gestion de la commande publique

- Elaborer les cahiers des charges et les pièces du marché public.
- Définir des critères sociaux et environnementaux dans la commande publique.
- Analyser les propositions techniques et financières des fournisseurs et des entreprises au regard du cahier des charges.
- Négocier avec les fournisseurs et les entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics.
- Effectuer la passation et contrôler l'exécution du marché.

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes dans le projet artistique et culturel de la structure.
- Contrôler la qualification des personnels techniques qui interviennent, et notamment les formations obligatoires.
- Participer à la rédaction des contrats de travail en collaboration avec les services chargés des ressources.
- Participer à la politique de rémunération des personnels.
- Favoriser la collaboration et la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

- Impliquer les équipes dans la santé, la sécurité, la sûreté et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Constituer un fichier de professionnels qualifiés.

### Gestion des ressources humaines

#### Participation à la gestion des ressources humaines

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un-e salarié-e/agent-e nouvellement recruté-e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié-e-s/agent-e-s.
- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s/agent-e-s.

## Budget

### Compétences spécifiques

- Définir les coûts prévisionnels liés aux besoins en personnels et en moyens techniques pour les spectacles, événements et manifestations.
- Appliquer des procédures comptables et d'achats liées à la nature juridique de la structure et à la nature des projets menés.

### • Compétences transversales

### Gestion budgétaire

#### Elaboration et suivi de budget

- Planifier les besoins budgétaires et élaborer un budget prévisionnel.
- Préparer les arbitrages budgétaires et répartir les ressources.
- Suivre et contrôler l'exécution du budget.
- Renseigner des outils de pilotage et de suivi.
- Etablir un bilan annuel.

### Exécution budgétaire

- Effectuer des opérations financières de dépenses et de recettes.
- Tenir une régie.
- Rédiger un bon de commande ou un acte d'engagement.
- Vérifier les factures.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier l'ordre de marche des bâtiments et des lieux pour l'accueil des personnels et du public.
- Définir et mettre en place des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.

### Compétences transversales

### Sécurité du travail

#### Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Participer à la politique de prévention de la structure et/ou de la collectivité.
- Réaliser un diagnostic sur les niveaux de risque et alerter les décideurs.
- Contribuer à la réalisation et au contrôle de l'application des consignes et des règles.
- Développer des actions de formation et de prévention sur les risques au travail.
- Déclencher les procédures de mise en conformité en cas de non-respect des règles.

### Sécurité des usagers

#### Organisation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité aux usagers

- Evaluer le niveau de risque et de sécurité d'un matériel, d'un équipement, d'un lieu ou d'une activité.
- Elaborer et mettre en œuvre le règlement et les procédures de sécurité.
- Emettre un avis technique dans le cadre des commissions de sécurité.
- Assurer un contrôle périodique des conditions de sécurité.

#### Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers

- Etablir des rapports de contrôle sur la mise en œuvre de la réglementation et des consignes.
- Alerter l'autorité compétente de toutes anomalies ou des risques relatifs à la sécurité des usagers.
- Mettre en œuvre des mesures préventives et correctives.
- Mettre en œuvre les procédures liées au non-respect des règles et des consignes.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le-a directeur-trice technique est un-e cadre de la filière technique.

- Il-elle est cadre au sein d'une équipe de direction, placé-e sous l'autorité d'un-e supérieur-e hiérarchique, selon le type de structure et de l'organisme fonctionnel.
- Il-elle collabore étroitement avec les directeurs-rices artistiques et la direction administrative.
- Il-elle a voie hiérarchique sur l'ensemble des personnels placés sous sa responsabilité.
- Il-elle peut déléguer certaines de ses activités à un-e directeur-riche technique adjoint-e, à un-e régisseur-se général-e ou à un-e régisseur-se spécialisé-e ou tous autres personnels désignés en fonction de leurs responsabilités dans la structure.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 2 ou 3.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 2.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 7.
- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (cadre A).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de directeur-riche technique peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle dans un autre métier du spectacle vivant, notamment dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau I, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

- L'emploi du directeur-riche technique s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités et de ses responsabilités et de son statut.
- Il-elle peut encadrer des équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure ou de l'établissement.
- Il-elle peut gérer des moyens, des équipements scéniques et des infrastructures de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saison-s ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de natures culturelles variées.
- Il-elle peut proposer des expertises techniques et de faisabilité d'événements externalisés.
- Dans le cadre de construction ou de rénovation de lieux scéniques, il-elle est associé-e par nature de sa fonction à la maîtrise d'usage, et selon la nature ou la dimension des projets, peut en être le-la représentant-e.
- Dans le cas de prestations de services techniques, la-le directeur-riche technique est placé-e sous l'autorité d'un-e chef-fe de projet chargé-e du suivi global de la mise en œuvre technique du spectacle ou de la manifestation. Il-elle pourra disposer d'assistant-e-s, notamment sur les aspects logistiques, et encadrera un-e superviseur-se de chantier ainsi que l'équipe technique.
- Dans le cas d'une structure relevant de la fonction publique, il-elle doit connaître les principes d'organisation de la fonction publique et les fondamentaux de la commande publique.

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolutions au métier de directeur technique

- Développement des capacités d'expertise et de propositions pour la direction de la structure.
- Equilibre entre les charges administratives, réglementaires et de gestion et les relations avec les artistes.
- Augmentation des charges de gestion de la co-activité des équipes internes, intervenant sur un ou plusieurs site-s, et externes.
- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements en amont du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Renforcement de la veille technologique, et les activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.
- Accompagnement du changement technologique en développant une stratégie raisonnée d'achat et/ou de location des nouveaux équipements, d'adaptation de l'organisation du travail, de recrutement pour les nouveaux métiers (réseaux, image...), et de formation du personnel.

# Régisseur général • Régisseuse générale

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellations voisines : Régisseur-se général-e de compagnie /  
Régisseur-se général-e de tournée / Régisseur-se principal-e  
Métier connexe : Régisseur-se de site

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la régisseur-se général-e prépare, organise et coordonne l'exploitation technique des spectacles, des événements et des manifestations de la structure de droit privé ou public. Il-elle participe à leur réalisation et met en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires.

### Activités

> Il-elle :

- Organise l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Définit les besoins en personnels techniques et constitue les équipes, dans la limite des moyens qui lui sont alloués.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques.
- Vérifie les conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public.
- Suit les budgets alloués et les dépenses techniques afférents aux spectacles, événements et manifestations.
- Contrôle l'entretien et la maintenance du matériel scénique et des espaces des manifestations.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scénique.
- S'assure de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

> Le-la régisseur-se de site réalise une partie des activités du-de la régisseur-se général-e sous l'autorité d'un-e responsable technique.

## 3 / Responsabilités

> Il-elle est garant-e :

- du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement, de la manifestation.
- du respect des règles de l'art s'appliquant à ses activités.
- du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- du respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques, notamment dans les différents domaines techniques des spectacles, événements et manifestations.
- Appréhender l'impact technique des courants et des esthétiques dans la-les disciplines de sa structure au niveau de son activité.
- Evaluer la faisabilité technique d'un projet artistique et culturel, en concertation avec le-la directeur-trice technique et les régisseur-se-s et responsables des domaines techniques mobilisés.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes existantes, et les faire valider par la direction technique.
- Analyser les fiches techniques ou les demandes de réalisation avec les équipes artistiques et techniques.
- Etablir la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Organiser et assurer le suivi de la tournée du spectacle ou de l'événement aux plans logistique et technique.

- Proposer les priorités d'achat, de location, de renouvellement et d'adaptation du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.
- Participer au suivi des travaux de rénovation et de construction des lieux scéniques, dans le cadre de la maîtrise d'usage.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Pilotage d'opérations et de programmes

- Chiffrer et planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération.
- Coordonner les interventions de la maîtrise d'œuvre.
- Etablir des rapports de suivi et renseigner des indicateurs et des tableaux de bord.
- Contrôler l'exécution des travaux du programme ou de l'opération.
- Réceptionner et apprécier la conformité des réalisations.

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

#### Assistance - Etudes

##### Assistance et appui technique auprès des services de la structure ou de la collectivité

- Elaborer des préconisations ou des avis dans le cadre d'une instruction de dossier.
- Proposer des solutions pour améliorer les *process* et le fonctionnement des services.
- Apporter une aide technique aux utilisateurs d'un équipement ou d'un matériel.
- Rédiger et diffuser des notices, des instructions, des procédures.

##### Réalisation d'études

- Définir et mettre en œuvre les procédures de recueil, de traitement et de contrôle des données.
- Analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives.

- Rédiger et mettre en forme un rapport d'étude.
- Communiquer et diffuser des résultats d'étude.

#### Gestion patrimoniale

##### Gestion du patrimoine et des équipements

- Réaliser un inventaire.
- Organiser la maintenance des équipements et suivre la réalisation des travaux.
- Estimer et optimiser les coûts de fonctionnement d'un équipement.
- Elaborer le règlement intérieur et veiller à son application.
- Tenir à jour les documents imposés par la réglementation.
- Alerter sur les risques, les dysfonctionnements, la vétusté et les mises aux normes.

#### Veille - Observation

##### Veille et observation sectorielle

- Rechercher, analyser et diffuser des informations.
- Elaborer et enrichir des bases documentaires et d'information.
- Constituer et animer un réseau professionnel.
- Effectuer des études comparatives.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique du-es lieu-x, des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations, et déterminer les moyens à mettre en œuvre.
- Planifier les interventions du personnel technique et coordonner la co-activité depuis les répétitions, le montage/démontage, l'exploitation, la maintenance et l'archivage.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Gérer l'utilisation des lieux de production / exploitation des spectacles, événements et manifestations, et assurer le suivi du rétro-planning.

- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les professionnels extérieurs à l'entreprise ou l'établissement (artistes, techniciens, prestataires...), de leur arrivée à leur départ.
- Gérer le matériel et la logistique des transports.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Encadrer le montage/démontage et l'exploitation des équipements scéniques.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Vérifier les conditions d'accueil et de confort du public sur les espaces de représentation.
- Vérifier que les équipes artistiques, techniques et d'accueil des publics sont prêtes, et autoriser le démarrage de la représentation des spectacles, événements et manifestations.
- Recueillir et analyser les retours d'information des équipes techniques et artistiques.
- Appliquer et faire appliquer les réglementations du travail.
- Contrôler l'application des procédures réglementaires relatives à la production / exploitation des spectacles, événements et manifestations.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Evaluation – Contrôle - Qualité

##### Suivi et contrôle des prestations effectuées par des tiers

- Assurer l'information technique des maîtres d'œuvre.
- Réceptionner et vérifier la conformité des travaux et des prestations fournis par des tiers.
- Suivre les réalisations menées par des maîtres d'œuvre.
- Contrôler les délégataires et les exploitants des services publics.

#### Entretien - Maintenance

##### Organisation et contrôle des opérations de maintenance et d'entretien

- Proposer et planifier un programme d'entretien, de maintenance ou de renouvellement des matériels et des produits.
- Elaborer un protocole d'entretien et de maintenance et faire appliquer les consignes d'utilisation d'un matériel ou d'un produit.
- Définir et mettre en œuvre des procédures de contrôle et de traçabilité des matériels et des produits.
- Evaluer l'usure et les risques de dysfonctionnement d'un équipement ou d'un matériel.
- Négocier avec différents prestataires et fournisseurs.

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

#### Autres

- Utiliser l'anglais technique professionnel.
- Assurer des déplacements nécessaires à l'exercice des missions.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures d'organisation du travail.
- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Constituer un fichier de professionnel-le-s techniques qualifié-e-s.
- Contrôler la qualification des personnels techniques salariés en CDD, et notamment les formations obligatoires.
- Contacter les personnels techniques salariés en CDD et leur proposer des engagements.
- Fournir les informations nécessaires à la rédaction des contrats de travail des personnels techniques salariés en CDD.
- Faciliter la collaboration entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.
- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité, la sûreté et la prévention des risques et la pénibilité au travail.

### Compétences transversales

#### Gestion des ressources humaines

##### Participation à la gestion des ressources humaines

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un·e salarié·e / agent·e nouvellement recruté·e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié·e-s / agent·e-s.
- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié·e-s / agent·e-s.

## Budget

### Compétences spécifiques

- Participer à la définition du budget technique des spectacles, événements ou manifestations.
- Engager et suivre les dépenses liées aux besoins en personnels et en moyens techniques d'un spectacle, événement ou manifestation, dans le cadre du budget alloué par la direction technique et/ou l'administration.
- Identifier les dépenses à engager non prévues et les faire valider par la direction technique et/ou l'administration.
- Argumenter les besoins d'achats en matériel, consommables et prestation.
- Demander des devis, vérifier leur conformité et passer des commandes auprès des fournisseurs ou prestataires.
- Négocier les prix avec les fournisseurs et les prestataires de services dans le cadre du budget alloué et dans le respect des procédures, notamment celles de la commande publique.

### Compétences transversales

#### Gestion budgétaire

##### Exécution budgétaire

- Effectuer des opérations financières de dépenses et de recettes.
- Tenir une régie.
- Rédiger un bon de commande ou un acte d'engagement.
- Vérifier les factures.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier l'ordre de marche des espaces scéniques et assimilés, et des locaux servants.
- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et de sûreté, et les faire connaître à la direction technique ou la direction de la structure.
- Appliquer et faire appliquer la réglementation ERP en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.
- Participer à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques au travail et veiller à leur application.
- Tenir à jour et mettre à disposition les registres de sécurité et l'agenda de suivi des contrôles réglementaires liés aux domaines scéniques.
- Organiser et suivre les contrôles réglementaires de conformité des installations scéniques et réagir aux recommandations.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

### Le·la régisseur·se général·e est un·e cadre de la filière technique.

- Il·elle est cadre au sein d'une équipe technique, placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique.
- Il·elle collabore étroitement avec la direction technique et/ou la direction de la structure ou de l'établissement.
- Il·elle a voie hiérarchique sur les régisseur·se·s et les technicien·ne·s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il·elle peut déléguer certaines de ses tâches aux régisseur·se·s.
- Il·elle est l'interlocuteur·rice privilégié·e des artistes et des professionnels techniques.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la régisseur·se général·e est cadre du groupe 4.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la régisseur·se général·e est cadre du groupe 2.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la régisseur·se général·e est cadre du groupe 7.
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

- Dans la fonction publique territoriale, il fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (cadre B).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur-se général-e peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau II préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

- L'emploi du régisseur-se général-e s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut.
- Il-elle peut encadrer des équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure ou de l'établissement.
- Il-elle peut gérer des moyens, des équipements scéniques et des infrastructures de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Le-la régisseur-se général-e peut avoir la charge de plusieurs spectacles, événements ou manifestations simultanés ou se succédant le même jour, dans le même lieu d'exploitation ou dans plusieurs. Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.

- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).
- Dans le cas d'une structure relevant de la fonction publique, il-elle doit connaître les principes d'organisation de la fonction publique et les fondamentaux de la commande publique.

## 9 / Le métier demain

Facteurs d'évolutions au métier de régisseur-se général-e

- Développement des charges administratives et réglementaires.
- Augmentation des charges liées à l'organisation des équipes.
- Utilisation de logiciels de planification et de gestion des moyens humains et matériels.
- Développement des capacités d'expertise.
- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements en amont du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Renforcement de la veille technologique, et les activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.



# Lumière

- > Régisseur-euse lumière
- > Technicien-ne lumière

# Régisseur lumière • Régisseuse lumière

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
Métier connexe : Chef-fe électricien-ne

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la régisseur-se lumière réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il-elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

### Activités

> Il-elle :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Elabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques.
- Réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels.
- Gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il-elle est garant-e :

- Du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement ou de la manifestation.
- Du respect des règles de l'art et de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels.
- Du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

Le métier de régisseur-se lumière requiert une culture générale artistique et dramaturgique, et des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture de l'image, optique, colorimétrie, photométrie, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet, en concertation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires, au regard des contraintes existantes et dans le cadre des moyens alloués.
- Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique et des plans de montage des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Organiser et encadrer le travail des techniciens placés sous sa responsabilité.
- Co-intervenir avec les régisseurs et techniciens qui ne sont pas placés sous sa responsabilité.
- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les personnels techniques extérieurs à l'entreprise ou l'établissement, de leur arrivée à leur départ.
- Déterminer les matériels et moyens à mettre en œuvre, répondant aux besoins d'exploitation, les sélectionner et les mettre à disposition.
- Déterminer l'implantation des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Tracer et ajuster l'implantation des matériels sur des plans en respectant les normes, symboles et échelles.
- Rédiger et enregistrer la conduite pour l'exploiter et la transmettre.
- Etablir les synoptiques techniques des systèmes.
- Organiser les changements de décors ou de plateau.
- Encadrer et effectuer le transport des matériels.

- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Organiser et mettre en œuvre le rangement et le stockage des matériels.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

- Diriger, mettre en œuvre et vérifier le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et exploiter les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commande...).
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer et vérifier le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Exploiter les équipements et matériels.
- Programmer et effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Restituer la conduite en l'adaptant aux changements éventuels.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Superviser le rangement et le nettoyage de l'espace scénique avant et après la représentation.
- Faire la mise et la vérifier.
- Superviser et effectuer les changements de décors ou de plateau.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer et enrichir une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité et la prévention des risques et la pénibilité au travail
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, manifestations et manifestations.

### Compétences transversales

#### Gestion des ressources humaines

##### Participation à la gestion des ressources humaines :

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un-e salarié-e / agent-e nouvellement recruté-e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié-e-s / agent-e-s.

- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s / agent-e-s.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le·la régisseur·se lumière fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.
- Il·elle a voie hiérarchique sur les technicien·ne·s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il·elle peut déléguer certaines de ses tâches aux technicien·ne·s.
- Il·elle est l'interlocuteur·rice privilégié·e des artistes et des professionnel·le·s techniques.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la régisseur·se lumière est agent·e de maîtrise du groupe 6.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la régisseur·se lumière est agent·e de maîtrise.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la régisseur·se lumière est employé·e du groupe 4.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des technicien·ne·s territoriaux·ales (catégorie B).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex. : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur·se lumière peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau III préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi du régisseur-se lumière s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il-elle peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut encadrer des équipes de technicien-ne-s de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut être associé-e aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut gérer des moyens et des équipements scéniques de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement. Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolutions au métier de régisseur-se lumière

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
 Métiers connexes : Poursuiveur-se / Electricien-ne / Pupitreur-se  
 Opérateur-trice

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la technicien-ne lumière réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il-elle assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques.

### Activités

- > Il-elle :
  - Prépare les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
  - Réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
  - Sert les spectacles en représentation, événements et manifestations.
  - Réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
  - Réalise le rangement et le stockage des équipements et matériels.
  - Effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
  - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
  - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
  - Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

- > Il-elle est garant-e :

- Dans le respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés.
- Dans le respect des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques.
- Du respect de son planning de réalisation et d'exploitation.
- Du respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

## 4 / Compétences

Le métier de technicien-ne lumière suppose une culture générale artistique et dramaturgique, et requiert des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture de l'image, optique, colorimétrie, photométrie, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Comprendre la fiche technique et lire le plan d'implantation, en relation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des solutions techniques, au regard des contraintes existantes.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Organisation et encadrement

#### Compétences spécifiques

- Prendre en compte les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Co-intervenir avec les différentes équipes techniques.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles d'usage le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et tester les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commandes...).
- Proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Implanter des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Transmettre les modifications du plan d'implantation.
- Transmettre les consignes d'exploitation.
- Effectuer le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Résoudre des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.

- Faire la mise.
- Effectuer les changements de décors ou de plateau.
- Ranger et nettoyer l'espace scénique avant et après la représentation.
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer le transport des matériels.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- S'intégrer à une équipe et travailler en collectif.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles de sécurité les équipements scéniques et les matériels utilisés.

- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

Sécurité du travail
<p>Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.</li> <li>• S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.</li> <li>• Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.</li> <li>• Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.</li> <li>• Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.</li> </ul>

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le-la technicien-ne lumière fait partie de la filière technique.

- Il-elle est placé-e sous l'autorité d'un-e supérieur-e hiérarchique dans la filière technique.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le-la technicien-ne lumière est agent-e de maîtrise du groupe 7.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le-la technicien-ne lumière est employé-e qualifié-e du groupe 1.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la technicien-ne lumière est employé-e du groupe 3.

- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emploi des adjoint-e-s techniques et agent-e-s de maîtrise territoriaux-ales (catégorie C).
- Selon la nature juridique de la structure, il-elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel-le de droit public, détaché-e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de technicien-ne lumière peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, ou d'un autre domaine technique, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau IV préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi de technicien-ne lumière s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut exercer au sein d'équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut participer aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut intervenir sur une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.

- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolution au métier de technicien-ne lumière

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.



# Plateau

- > Régisseur·euse plateau
- > Technicien·ne plateau

# Régisseur plateau • Régisseuse plateau

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
 Métiers connexes : Régisseur-se de scène / Chef-fe machiniste /  
 Régisseur-se structure / Régisseur-se d'orchestre /  
 Régisseur-se de studio de répétition / Régisseur-se de ballet

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la régisseur-se plateau réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il-elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

### Activités

> Il-elle :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Elabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques.
- Réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels.
- Gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il-elle est garant-e :

- Du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement ou de la manifestation.
- Du respect des règles de l'art et de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels.
- Du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

Le métier de régisseur-se plateau requiert une culture générale artistique et dramaturgique, et des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture scénographique, mécanique, machinerie, électrotechnique, électromécanique, construction, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet, en concertation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires, au regard des contraintes existantes et dans le cadre des moyens alloués.
- Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique et des plans de montage des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Organiser et encadrer le travail des techniciens placés sous sa responsabilité.
- Co-intervenir avec les régisseurs et techniciens qui ne sont pas placés sous sa responsabilité.
- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les personnels techniques extérieurs à l'entreprise ou l'établissement, de leur arrivée à leur départ.
- Déterminer les matériels et moyens à mettre en œuvre, répondant aux besoins d'exploitation, les sélectionner et les mettre à disposition.
- Déterminer l'implantation des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Tracer et ajuster l'implantation des matériels sur des plans en respectant les normes, symboles et échelles.
- Rédiger et enregistrer la conduite pour l'exploiter et la transmettre.
- Etablir les synoptiques techniques des systèmes.
- Organiser les changements de décors ou de plateau.
- Encadrer et effectuer le transport des matériels.

- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Organiser et mettre en œuvre le rangement et le stockage des matériels.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Diriger, mettre en œuvre et vérifier le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et exploiter les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commande...).
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer et vérifier le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Exploiter les équipements et matériels.
- Programmer et effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Restituer la conduite en l'adaptant aux changements éventuels.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Superviser le rangement et le nettoyage de l'espace scénique avant et après la représentation.
- Faire la mise et la vérifier.
- Superviser et effectuer les changements de décors ou de plateau.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer et enrichir une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

### Compétences transversales

#### Gestion des ressources humaines

##### Participation à la gestion des ressources humaines :

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un-e salarié-e / agent-e nouvellement recruté-e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié-e-s / agent-e-s.
- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s / agent-e-s.

## Budget

### Compétences spécifiques

- Argumenter les besoins d'achats en matériel, consommables et prestations.
- Suivre l'exécution budgétaire.
- Vérifier la conformité des prestations et valider les services faits.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le·la régisseur·se plateau fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.
- Il·elle a voie hiérarchique sur les technicien·ne·s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il·elle peut déléguer certaines de ses tâches aux technicien·ne·s.
- Il·elle est l'interlocuteur·rice privilégié·e des artistes et des professionnel·le·s techniques.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la régisseur·se plateau est agent·e de maîtrise du groupe 6.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la régisseur·se plateau est agent·e de maîtrise.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la régisseur·se est employé·e du groupe 4.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emploi des technicien·ne·s territoriaux·ales (catégorie B).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur·se plateau peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau III préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi du régisseur·se plateau s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il·elle peut encadrer des équipes de technicien·ne·s de taille très variable en fonction de la structure.
- Il·elle peut être associé·e aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il·elle peut gérer des moyens et des équipements scéniques de dimensions différentes.
- Il·elle peut être chargé·e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il·elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il·elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement. Il·elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il·elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il·elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolution au métier de régisseur·se plateau

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

# Technicien plateau • Technicienne plateau

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
 Métiers connexes : Technicien·ne de scène / Machiniste / Cintrier /  
 Accrocheur·se-riggeur·se / Technicien·ne structure /  
 Pupitreur·se / Opérateur·trice

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le·la technicien·ne plateau réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il·elle assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques.

### Activités

- > Il·elle :
  - Prépare les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
  - Réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
  - Sert les spectacles en représentation, événements et manifestations.
  - Réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
  - Réalise le rangement et le stockage des équipements et matériels.
  - Effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
  - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
  - Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
  - Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

- > Il·elle est garant·e :

- Dans le respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés.
- Dans le respect des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques.
- Du respect de son planning de réalisation et d'exploitation.
- Du respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

## 4 / Compétences

Le métier de technicien·ne plateau suppose une culture générale artistique et dramaturgique, et requiert des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture scénographique, mécanique, machinerie, électrotechnique, électromécanique, construction, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Comprendre la fiche technique et lire le plan d'implantation, en relation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des solutions techniques, au regard des contraintes existantes.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Organisation et encadrement

#### Compétences spécifiques

- Prendre en compte les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Co-intervenir avec les différentes équipes techniques.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles d'usage le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et tester les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commandes...).
- Proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Implanter des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Transmettre les modifications du plan d'implantation.
- Transmettre les consignes d'exploitation.
- Effectuer le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Résoudre des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.

- Faire la mise.
- Effectuer les changements de décors ou de plateau.
- Ranger et nettoyer l'espace scénique avant et après la représentation.
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer le transport des matériels.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- S'intégrer à une équipe et travailler en collectif.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles de sécurité les équipements scéniques et les matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le·la technicien·ne plateau fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la technicien·ne plateau est agent·e de maîtrise du groupe 7.

- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la technicien·ne plateau est employé·e qualifié·e du groupe 1.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la technicien·ne plateau est employé·e du groupe 3.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des adjoint·e·s techniques et agent·e·s de maîtrise territoriaux·ales (catégorie C).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de technicien·ne plateau peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, ou d'un autre domaine technique, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau IV préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi de technicien·ne plateau s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il·elle peut exercer au sein d'équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure.
- Il·elle peut participer aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il·elle peut intervenir sur une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il·elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.

- Il·elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Il·elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il·elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il·elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolution au métier de technicien·ne plateau

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.



# Son

- > Régisseur·euse son
- > Technicien·ne son

# Régisseur son · Régisseuse son

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
Métier connexe : aucun

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le·la régisseur·se son réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il·elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

### Activités

> Il·elle :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Elabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques.
- Réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels.
- Gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il·elle est garant·e :

- Du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement ou de la manifestation.
- Du respect des règles de l'art et de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels.
- Du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

Le métier de régisseur·se son requiert une culture générale artistique et dramaturgique, et des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture musicale et sonore, acoustique, traitement de signal, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet, en concertation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires, au regard des contraintes existantes et dans le cadre des moyens alloués.
- Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique et des plans de montage des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Organiser et encadrer le travail des techniciens placés sous sa responsabilité.
- Co-intervenir avec les régisseurs et techniciens qui ne sont pas placés sous sa responsabilité.
- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les personnels techniques extérieurs à l'entreprise ou l'établissement, de leur arrivée à leur départ.
- Déterminer les matériels et moyens à mettre en œuvre, répondant aux besoins d'exploitation, les sélectionner et les mettre à disposition.
- Déterminer l'implantation des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Tracer et ajuster l'implantation des matériels sur des plans en respectant les normes, symboles et échelles.
- Rédiger et enregistrer la conduite pour l'exploiter et la transmettre.
- Etablir les synoptiques techniques des systèmes.
- Organiser les changements de décors ou de plateau.
- Encadrer et effectuer le transport des matériels.

- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Organiser et mettre en œuvre le rangement et le stockage des matériels.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Diriger, mettre en œuvre et vérifier le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et exploiter les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commande...).
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer et vérifier le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Exploiter les équipements et matériels.
- Programmer et effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Restituer la conduite en l'adaptant aux changements éventuels.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Superviser le rangement et le nettoyage de l'espace scénique avant et après la représentation.
- Faire la mise et la vérifier.
- Superviser et effectuer les changements de décors ou de plateau.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer et enrichir une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

### Compétences transversales

#### Gestion des ressources humaines

##### Participation à la gestion des ressources humaines :

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un·e salarié·e / agent·e nouvellement recruté·e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié·e·s / agent·e·s.

- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s / agent-e-s.

## Budget

### Compétences spécifiques

- Argumenter les besoins d'achats en matériel, consommables et prestations.
- Suivre l'exécution budgétaire.
- Vérifier la conformité des prestations et valider les services faits.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

### Le·la régisseur·se son fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.
- Il·elle a voie hiérarchique sur les technicien·ne·s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il·elle peut déléguer certaines de ses tâches aux technicien·ne·s.
- Il·elle est l'interlocuteur·rice privilégié·e des artistes et des professionnel·le·s techniques.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la régisseur·se son est agent·e de maîtrise du groupe 6.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la régisseur·se son est agent·e de maîtrise.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la régisseur·se son est employé·e du groupe 4.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emploi des technicien·ne·s territoriaux·ales (catégorie B).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur-se son peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau III préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi du régisseur-se son s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il-elle peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut encadrer des équipes de technicien-ne-s de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut être associé-e aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut gérer des moyens et des équipements scéniques de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement. Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

Facteurs d'évolution au métier de régisseur-se son

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

# Technicien son · Technicienne son

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine :	aucune
Métiers connexes :	Technicien-ne système / Technicien-ne instruments / Backliner / Pupitreur-se / Opérateur-trice

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le·la technicien·ne son réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il·elle assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques.

### Activités

> Il·elle :

- Prépare les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Sert les spectacles en représentation, événements et manifestations.
- Réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Réalise le rangement et le stockage des équipements et matériels.
- Effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il·elle est garant·e :

- Dans le respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés.
- Dans le respect des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques.
- Du respect de son planning de réalisation et d'exploitation.
- Du respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

## 4 / Compétences

Le métier de technicien·ne son suppose une culture générale artistique et dramaturgique, et requiert des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture musicale et sonore, acoustique, traitement de signal, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Comprendre la fiche technique et lire le plan d'implantation, en relation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des solutions techniques, au regard des contraintes existantes.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Organisation et encadrement

#### Compétences spécifiques

- Prendre en compte les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Co-intervenir avec les différentes équipes techniques.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles d'usage le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et tester les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commandes...).
- Proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Implanter des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Transmettre les modifications du plan d'implantation.
- Transmettre les consignes d'exploitation.
- Effectuer le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Résoudre des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.

- Faire la mise.
- Effectuer les changements de décors ou de plateau.
- Ranger et nettoyer l'espace scénique avant et après la représentation.
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer le transport des matériels.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- S'intégrer à une équipe et travailler en collectif.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles de sécurité les équipements scéniques et les matériels utilisés.

- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le-la technicien·ne son fait partie de la filière technique.

- Il-elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : Filière technique, le-la technicien·ne son est agent·e de maîtrise du groupe 7.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : Filière technique spectacle, le-la technicien·ne son est employé·e qualifié·e du groupe 1.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la technicien·ne son est employé·e du groupe 3.

- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des adjoint·e·s techniques et agent·e·s de maîtrise territoriaux·ales (catégorie C).
- Selon la nature juridique de la structure, il-elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de technicien·ne son peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, ou d'un autre domaine technique, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau IV préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi de technicien·ne son s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut exercer au sein d'équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut participer aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut intervenir sur une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.

- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolution au métier de technicien-ne son

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.



# Vidéo - Image

- > Régisseur·euse vidéo - image
- > Technicien·ne vidéo - image

# Régisseur vidéo-image · Régisseuse vidéo-image

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune  
Métier connexe : aucun

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la régisseur-se vidéo-image réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations.  
Il-elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

### Activités

> Il-elle :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Elabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques.
- Réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels.
- Gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il-elle est garant-e :

- Du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement ou de la manifestation.
- Du respect des règles de l'art et de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels.
- Du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

## 4 / Compétences

Le métier de régisseur-se vidéo-image requiert une culture générale artistique et dramaturgique, et des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture de l'image, optique, traitement de l'image, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet, en concertation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires, au regard des contraintes existantes et dans le cadre des moyens alloués.
- Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Compétences transversales

#### Conduite de projet, d'opération ou chantiers

##### Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

## Organisation et encadrement

### Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique et des plans de montage des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Organiser et encadrer le travail des techniciens placés sous sa responsabilité.
- Co-intervenir avec les régisseurs et techniciens qui ne sont pas placés sous sa responsabilité.
- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les personnels techniques extérieurs à l'entreprise ou l'établissement, de leur arrivée à leur départ.
- Déterminer les matériels et moyens à mettre en œuvre, répondant aux besoins d'exploitation, les sélectionner et les mettre à disposition.
- Déterminer l'implantation des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Tracer et ajuster l'implantation des matériels sur des plans en respectant les normes, symboles et échelles.
- Rédiger et enregistrer la conduite pour l'exploiter et la transmettre.
- Etablir les synoptiques techniques des systèmes.
- Organiser les changements de décors ou de plateau.
- Encadrer et effectuer le transport des matériels.

- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Organiser et mettre en œuvre le rangement et le stockage des matériels.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Diriger, mettre en œuvre et vérifier le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et exploiter les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commande...).
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer et vérifier le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Exploiter les équipements et matériels.
- Programmer et effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Restituer la conduite en l'adaptant aux changements éventuels.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Superviser le rangement et le nettoyage de l'espace scénique avant et après la représentation.
- Faire la mise et la vérifier.
- Superviser et effectuer les changements de décors ou de plateau.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Administration

### Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer et enrichir une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

### Compétences transversales

#### Gestion administrative

##### Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

### Compétences transversales

#### Gestion des ressources humaines

##### Participation à la gestion des ressources humaines :

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un·e salarié·e / agent·e nouvellement recruté·e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié·e·s / agent·e·s.

- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s / agent-e-s.

## Budget

### Compétences spécifiques

- Argumenter les besoins d'achats en matériel, consommables et prestations.
- Suivre l'exécution budgétaire.
- Vérifier la conformité des prestations et valider les services faits.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

### Le-la régisseur-se vidéo-image fait partie de la filière technique.

- Il-elle est placé-e sous l'autorité d'un-e supérieur-e hiérarchique dans la filière technique.
- Il-elle a voie hiérarchique sur les technicien-ne-s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il-elle peut déléguer certaines de ses tâches aux technicien-ne-s.
- Il-elle est l'interlocuteur-riche privilégié-e des artistes et des professionnel-le-s techniques.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le-la régisseur-se vidéo-image est agent-e de maîtrise du groupe 6.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le-la régisseur-se vidéo-image est agent-e de maîtrise.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la régisseur-se vidéo-image est employé-e du groupe 4.
- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des technicien-ne-s territoriaux-ales (catégorie B).
- Selon la nature juridique de la structure, il-elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel-le de droit public, détaché-e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur-se vidéo-image peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau III préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi du régisseur-se vidéo-image s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il·elle peut encadrer des équipes de technicien·ne·s de taille très variable en fonction de la structure.
- Il·elle peut être associé·e aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il·elle peut gérer des moyens et des équipements scéniques de dimensions différentes.
- Il·elle peut être chargé·e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il·elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il·elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement. Il·elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il·elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il·elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

Facteurs d'évolution au métier de régisseur-se vidéo-image

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

# Technicien vidéo-image · Technicienne vidéo-image

## 1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellations voisines : Aucune  
Métiers connexes : Projectionniste / Pupitreur-se / Opérateur-trice

## 2 / Missions et activités du métier

### Missions

Le-la technicien-ne vidéo-image réalise la préparation, le montage, le réglage, l'exploitation et le démontage des matériels et équipements nécessaires aux spectacles, événements et manifestations. Il-elle assure la maintenance courante et l'entretien des matériels et équipements scéniques.

### Activités

> Il-elle :

- Prépare les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Réalise le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Sert les spectacles en représentation, événements et manifestations.
- Réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Réalise le rangement et le stockage des équipements et matériels.
- Effectue l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

## 3 / Responsabilités

> Il-elle est garant·e :

- Dans le respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés.
- Dans le respect des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques.
- Du respect de son planning de réalisation et d'exploitation.
- Du respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

## 4 / Compétences

Le métier de technicien-ne vidéo-image suppose une culture générale artistique et dramaturgique, et requiert des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture de l'image, optique, traitement de l'image, électricité, électronique, réseaux...

### Ingénierie et pilotage

#### Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Comprendre la fiche technique et lire le plan d'implantation, en relation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des solutions techniques, au regard des contraintes existantes.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

### Organisation et encadrement

#### Compétences spécifiques

- Prendre en compte les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Co-intervenir avec les différentes équipes techniques.
- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.

### Compétences transversales

#### Organisation - Encadrement

##### Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

#### Entretien - Maintenance

##### Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

## Exploitation

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles d'usage le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et tester les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commandes...).
- Proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Implanter des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Transmettre les modifications du plan d'implantation.
- Transmettre les consignes d'exploitation.
- Effectuer le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Résoudre des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.

- Faire la mise.
- Effectuer les changements de décors ou de plateau.
- Ranger et nettoyer l'espace scénique avant et après la représentation.
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer le transport des matériels.

### Compétences transversales

#### Entretien - Maintenance

##### Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

## Ressources humaines

### Compétences spécifiques

- S'intégrer à une équipe et travailler en collectif.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

## Sécurité et prévention des risques

### Compétences spécifiques

- Mettre en œuvre selon les règles de sécurité les équipements scéniques et les matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

### Compétences transversales

#### Sécurité du travail

##### Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

## 5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le·la technicien·ne vidéo-image fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.

## 6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la technicien·ne vidéo-image est agent·e de maîtrise du groupe 7.

- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la technicien·ne vidéo-image est employé·e qualifié·e du groupe 1.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la technicien·ne vidéo-image est employé·e du groupe 3.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des adjoint·e·s techniques et agent·e·s de maîtrise territoriaux·ales (catégorie C).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex. : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

## 7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de technicien·ne vidéo-image peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, ou d'un autre domaine technique, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau IV préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

## 8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi de technicien·ne vidéo-image s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il·elle peut exercer au sein d'équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure.
- Il·elle peut participer aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il·elle peut intervenir sur une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il·elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.

- Il·elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement.
- Il·elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il·elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il·elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

## 9 / Le métier demain

### Facteurs d'évolution au métier de technicien·ne vidéo-image

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.

# Facteurs d'évolution

- > Facteurs institutionnels et politiques
- > Facteurs artistiques
- > Facteurs économiques
- > Facteurs techniques
- > Facteurs sociaux et sociétaux

## Facteurs institutionnels et politiques

- Evolutions des compétences territoriales et mutualisation des moyens, dans un contexte d'intercommunalité.
- Augmentation de lieux de spectacles, de manifestations et d'événementiels du ressort des collectivités locales.
- Intensification des échanges culturels internationaux.

## Facteurs artistiques

- Développement de spectacles interdisciplinaires et d'œuvres hybrides qui font appel à des équipes et des technologies variées.
- Développement de nouvelles esthétiques scénographiques introduisant les nouvelles technologies de l'image, vidéo, son, réalité virtuelle, imprimante 3D...
- Développement de la production de spectacles, manifestations et événements dans des espaces et lieux non dédiés.

## Facteurs économiques

- Augmentation des coproductions avec différents types d'entrepreneurs de spectacle, et des mutualisations de moyens ou d'équipes.
- Apparition de nouveaux modes de production liés à des contraintes budgétaires, impliquant des temps de production plus courts, plus de réactivité, des réorganisations permanentes de l'activité et la multiplication des interlocuteurs variés.
- Apparition de nouveaux modes de production, de diffusion et d'exploitation liés à l'international.
- Multiplication des lieux de spectacles, de manifestations et d'événementiels non institutionnels.
- Externalisation d'une partie des personnels et des moyens techniques dans des entreprises de prestations de services dédiés au spectacle et à l'événementiel.
- Variation des moyens financiers.

## Facteurs techniques

- Développement de la robotisation et développement de l'informatisation en réseau.
- Obsolescence récurrente des matériels et équipements liée aux évolutions technologiques.
- Diversification de l'offre de service de la structure par le recours au numérique.
- Evolution de l'ensemble des compétences des équipes techniques.
- Dématérialisation des documents et procédures.

## Facteurs sociaux et sociétaux

- Développement des politiques d'égalité d'accès aux métiers : femmes/hommes, personnes en situation de handicaps...
- Mise en œuvre des politiques de développement durable.
- Complexification de la réglementation relative à l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

cpnef:sv



Afdas.

CPNEF:SV  
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT  
48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS  
TÉL. : 01 40 26 12 58 / [INFO@CPNEFSV.ORG](mailto:INFO@CPNEFSV.ORG) / [WWW.CPNEFSV.ORG](http://WWW.CPNEFSV.ORG)